

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Sauf stipulation contraire écrite, toutes factures et tous devis ou offres commerciales (même celles à venir) sont régis par les présentes conditions, lesquelles en font partie intégrante et priment sur les conditions d'achat du client. Ces conditions d'achat du client ne sont pas censées être acceptées par Logitrade Services, sauf accord contraire écrit et exprès conclu avec le client. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions ne sera opposable à Logitrade Services que si Logitrade Services a exprimé son accord en ce sens par écrit. En outre, les présentes conditions s'appliquent aux contrats d'achat (qu'il s'agisse ou non de travaux sur mesure) et aux contrats de travaux de réparation ou de maintenance, quelle que soit la nature de ces travaux.
2. Sauf stipulation contraire écrite, les prix, brochures, catalogues ou offres n'engagent pas Logitrade Services et peuvent, à tout moment, être modifiés ou corrigés. La commande n'est formée qu'après une confirmation d'offre par écrit de Logitrade Services. Lorsque des commandes sont réalisées sans accord écrit préalable de Logitrade Services quant au prix, les prix en vigueur à la date de la commande seront applicables.
3. Sauf avis contraire et exprès, les délais de livraison indiqués dans toute confirmation par écrit, toute commande ou tout autre document ne sont donnés qu'à titre indicatif en n'engagent aucunement Logitrade Services. Tout retard de livraison, le cas échéant, ne pourra dès lors donner lieu à la résiliation de la commande. Dans tous les cas, la responsabilité de Logitrade Services se limite aux dommages directs et prévisibles avec un maximum de 2,5% de la valeur de la commande. Toute modification à la commande implique automatiquement que les délais de livraison indiqués à titre indicatif puissent être prorogés. Tout retard de paiement d'acomptes peut emporter la suspension de la livraison et la prorogation des délais de livraison indiqués à titre indicatif.
4. Toutes les marchandises et tous les matériaux restent la propriété de Logitrade Services jusqu'à leur paiement intégral. Le client, en attendant et sans l'accord écrit de Logitrade Services, s'interdira d'aliéner ou d'engager les marchandises, de les grever de sûretés ou d'une autre manière quelconque, de les céder légalement ou physiquement.
5. La livraison de toutes les marchandises, matériaux et matériels commandés s'entend départ des différents sites sur lesquels ils sont entreposés au moment de la commande. Ces marchandises, matériaux et matériels sont réceptionnés au lieu de livraison. Ils voyagent aux risques du client, même s'il est convenu que Logitrade Services s'occupe du transport, l'organise ou que d'une autre manière quelconque Logitrade Services est impliqué dans le transport. Le client veille à ce que toutes les précautions soient prises et toutes les conditions soient remplies afin d'en prendre livraison à la date que Logitrade Services a indiquée. A défaut de ce faire, tous les dommages en résultant seront à charge exclusive du client.
6. Si le client refuse de réceptionner la livraison, rend la livraison impossible à Logitrade Services ou retarde substantiellement la réception, Logitrade Services a le droit de résilier la commande moyennant une notification par écrit au client (sans qu'une intervention judiciaire ou autre formalité soit requise). Dès lors, la commande est, à partir de la date de la notification par écrit susmentionnée, considérée comme étant résiliée pour rupture de contrat par le client et une indemnité est due. Sans préjudice du droit de Logitrade Services de rapporter la preuve de dommages majeurs, le montant de cette indemnité est estimé de façon forfaitaire à 25% au moins -à majorer à 75% en cas de travaux sur mesure- du prix total d'achat, hors TVA. Si des livraisons partielles ont déjà eu lieu au moment où le client refuse de réceptionner toute nouvelle livraison, rend toute nouvelle livraison impossible ou retarde substantiellement la réception de toute nouvelle livraison, Logitrade Services a le droit de facturer au client la livraison partielle déjà effectuée et de résilier la commande en ce qui concerne la partie de livraison n'ayant pas encore été effectuée, moyennant une notification écrite au client (sans qu'une intervention judiciaire ou autre formalité soit requise). A partir de la date de la notification par écrit susdite, la partie pertinente de la commande est considérée comme étant résiliée pour rupture de contrat par le client et Logitrade Services a droit à une indemnité. Sans préjudice du droit de Logitrade Services de rapporter la preuve de dommages majeurs et de réclamer des dommages et intérêts, le montant de cette indemnité est estimé de façon forfaitaire à 25% au moins -à majorer à 75% en cas de travaux sur mesure- du prix total d'achat, hors TVA.
7. Sauf stipulation contraire et expresse, les prix communiqués au client s'entendent hors impôts, taxes ou autres charges perçus par les autorités et redevables, éventuellement, pour cause de vente ou achat de marchandises et matériaux. Le paiement de ces impôts, taxes ou charges relève de la seule responsabilité du client et si ceux-ci sont imputés à Logitrade Services ou doivent être acquittés, de droit, par Logitrade Services, le client s'engage à les rembourser sans délai à Logitrade Services.
8. Toutes les factures sont payables sur le compte bancaire figurant sur les factures de Logitrade Services ou sur un autre compte bancaire que Logitrade Services indiquera par stipulation écrite en temps utile. Toutes les factures sont payables intégralement sans escompte quelconque ni déduction de frais bancaires. Le montant facturé sera porté au crédit du compte bancaire de Logitrade Services à l'échéance figurant sur la facture. Tout retard de paiement emportera, de plein droit et sans mise en demeure, l'application d'un intérêt conventionnel et légal de 1% par mois ou fraction de mois à compter de l'échéance. Les intérêts redevables par le client seront capitalisés annuellement, à condition de lui avoir, à cet effet, adressé une mise en demeure par voie recommandée. En cas de paiement par tranches, permis par Logitrade Services, le non-paiement ou le paiement tardif d'une seule tranche, entraînera, de plein droit, l'exigibilité intégrale du solde, à majorer des intérêts et d'une clause pénale conventionnelle, conformément aux points 9, 11 et/ou 12 ci-après, et chaque clause pénale conventionnelle similaire.
9. Le défaut de paiement à l'échéance, emportera, après une mise en demeure par voie recommandée, la majoration, de plein droit, à compter de la date de cette lettre recommandée, de tout solde, égale à 12%, avec un minimum de 125 € à titre de clause pénale conventionnelle pour les frais extrajudiciaires. Cette indemnité produite, à partir de la mise en demeure par voie recommandée, le même intérêt conventionnel et légal de 1% par mois ou fraction de mois.
10. Tout paiement, en tout ou en partie, sans réserve du montant facturé emporte l'acceptation de la facture de Logitrade Services. Les paiements partiels sont toujours acceptés sous toutes réserves générales quelconques et sans aucune reconnaissance préjudiciable, et déduits, en priorité, des frais judiciaires éventuellement engagés, ensuite des intérêts échus, de la clause pénale forfaitaire éventuelle (visée au point 9 des présentes conditions) et enfin, du montant principal. Toute contestation partielle d'une facture, n'autorise pas le client à refuser le paiement des marchandises et matériaux réceptionnés.
11. Dans le cas de défaut de paiement à l'échéance et après une mise en demeure par voie recommandée restée sans effet, le client est considéré avoir commis une rupture de contrat pour faute grave et Logitrade Services peut, à tout moment, opter pour la résiliation de la commande pour cette rupture de contrat. Cette résiliation sera notifiée au client par courrier recommandé. Dans ce cas le client autorise Logitrade Services à récupérer les marchandises et matériaux où ils se trouvent et le client est tenu au paiement d'une indemnité dont le montant est fixé de façon forfaitaire à 25% -à majorer à 75% en cas de travaux sur mesure- du prix total d'achat, hors TVA, sauf à Logitrade Services à rapporter la preuve de dommages majeurs et à réclamer des dommages et intérêts.
12. En cas de défaut de paiement à l'échéance, Logitrade Services est en droit d'annuler tous les ordres non exécutés ou d'en suspendre l'exécution moyennant notification par voie recommandée au client. Toute annulation entraîne, à charge du client, une indemnité dont le montant est fixé de façon forfaitaire à 25% -à majorer à 75% en cas de travaux sur mesure- du prix total d'achat, hors TVA, sauf à Logitrade Services à rapporter la preuve de dommages majeurs et à réclamer des dommages et intérêts.
13. En cas de défaut de paiement à l'échéance, toutes sommes redevables par le client (qu'elles soient payables ou non) deviendront exigibles de plein droit et sans mise en demeure. En outre, Logitrade Services se réserve le droit d'exercer, jusqu'à entier paiement, un droit de rétention sur toutes les marchandises du client, qu'il détient encore.
14. Si des éléments objectifs (à titre non limitatif, lettres de change protestées, dénonciation de crédits, saisies conservatoires ou exécutoires ou dettes, ...) indiquent que le client éprouve des problèmes de liquidités, Logitrade Services a le droit de faire dépendre l'exécution de ses engagements de l'obtention de suffisamment de garanties.
15. Logitrade Services s'engage à livrer des marchandises et matériaux conformes au contrat de vente. Il n'y a pas de défaut de conformité, à moins que Logitrade Services n'ait garanti, expressément et spécifiquement par écrit, à la conclusion de la commande avec le client, les qualités et caractéristiques concernées.
16. Le client s'engage à soumettre les marchandises, matériaux et emballages fournis par Logitrade Services à un contrôle visuel au moment de la livraison. Toute avarie apparente ou tout manquant sera inscrit sur la lettre de voiture. En outre, sans retard et dans un délai de trois (3) jours au plus tard de la livraison, le client fera parvenir à Logitrade Services une copie de cette lettre de voiture accompagnée d'un relevé détaillé par écrit des manquants et/ou des avaries apparentes, ainsi que la preuve de ces manquements. Le client devra, à première demande de Logitrade Services, mettre tout produit défectueux (et son emballage original avec étiquette) ou tout emballage défectueux à la disposition en vue d'un contrôle. En outre, le client devra, à la demande de Logitrade Services, retourner tous ces produits (et leur emballage original avec étiquette) ou l'emballage défectueux à Logitrade Services ou au partenaire service désigné par Logitrade Services. Logitrade Services n'est pas tenu d'un quelconque défaut apparent de conformité si le client, de quelque manière que ce soit, ne s'est pas conformé au présent article ou n'a pas respecté la procédure de retour de Logitrade Services et/ou les directives connus du client.
17. La charge de la preuve des vices cachés incombe au client. Si les marchandises et matériaux fournis par Logitrade Services présentent des vices cachés, le client est tenu d'en avertir Logitrade Services par écrit (et par voie recommandée) dans un délai de 1 mois de la constatation du vice caché par le client. Cet avis comportera une description détaillée de la nature du vice caché, ainsi qu'une preuve de ce vice. Le client devra, à première demande de Logitrade Services, mettre tous produits défectueux avec leurs étiquettes originales à la disposition en vue d'un contrôle. En outre, le client devra, à la demande de Logitrade Services, retourner tous ces produits à Logitrade Services ou au partenaire service désigné par Logitrade Services. Logitrade Services n'est pas tenu d'un quelconque vice caché si le client, de quelque manière que ce soit, ne s'est pas conformé au présent article ou n'a pas respecté la procédure de retour de Logitrade Services et/ou les directives connus du client.
18. La responsabilité de Logitrade Services n'est engagée que si le vice caché se présente dans un délai de deux ans à compter de la date de livraison des marchandises. Le client est déchu de toute prétention après l'expiration de six mois à compter de la notification du vice caché conformément à l'article 17. Toute action en garantie pour cause de défaut de conformité s'est éteinte en cas de détérioration lors du traitement, montage ou entretien, lors de la modification et/ou réparation par le client ou une tierce personne. En outre, toute action en garantie s'éteint si le montage ou le traitement, la mise en œuvre ou l'installation des marchandises livrées ne correspondent pas aux instructions de Logitrade Services et/ou aux instructions du fabricant livrées avec les marchandises et dont le client déclare avoir reçu un exemplaire. Il en est de même si les marchandises ne sont pas soumises à un contrôle annuel ou si leur entretien ne correspond pas aux instructions d'entretien de Logitrade Services et/ou aux instructions du fabricant livrées avec les marchandises et dont le client déclare avoir reçu un exemplaire. Au sens du présent article, il n'existe pas de vice caché, si, à la conclusion de la commande, le vice était connu du client ou si ce dernier ne pouvait raisonnablement l'ignorer.
19. Dans le cas d'un défaut de conformité apparent ou d'un vice caché dont Logitrade Services a eu connaissance conformément aux articles 16, 17 et 18, le client n'est en droit que de demander à Logitrade Services la réparation gratuite ou le remplacement gratuit des marchandises. Il appartient à Logitrade Services, comme bon lui semble, de choisir entre la réparation et le remplacement. Outre les frais strictement imputables à la réparation ou au remplacement, Logitrade Services décline toute responsabilité pour d'autres frais quelconques, frais de transport, frais d'installation, dépens, indemnités ou autres obligations financières quelconques se rapportant au défaut de conformité des marchandises et matériaux ou toutes ses conséquences inhérentes éventuelles. Toute autre responsabilité imposée par le droit impératif se limite, pour autant que ce droit impératif l'autorise, à la somme couverte par l'assurance de Logitrade Services. Le client ne pourra proposer une réduction appropriée du prix que si Logitrade Services n'a pas dans un délai raisonnable procédé à la réparation ou remplacement. Le client ne pourra jamais demander la résiliation de la commande. Le client garantit Logitrade Services de toutes prétentions de tiers relatives aux marchandises livrées susceptibles de dépasser les obligations maximales de Logitrade Services. Le client s'engage à aviser Logitrade Services de toutes les réclamations relatives aux produits qu'il reçoit. Si Logitrade Services le demande, le client s'engage à assurer minutieusement le suivi des réclamations pour éviter que la clientèle se rapportant à Logitrade Services et les produits soient lésés et mis en question.
20. Sauf accord spécifique et par écrit, les montants que le client est redevable à Logitrade Services ne peuvent aucunement être compensés à l'aide de quelques montants que ce soient, auxquels le client estime pouvoir prétendre. En outre, le client ne pourra invoquer de telles prétentions pour différer ou suspendre ses obligations de paiement à l'égard de Logitrade Services.
21. En cas de "cause étrangère" (art. 1147 du Code civil), même lorsque celle-ci ne donne pas lieu à une impossibilité d'exécution permanente et/ou absolue, Logitrade Services est autorisé, de plein droit, à suspendre ou annuler unilatéralement ses engagements après en avoir avisé le client. Cette suspension ou annulation ne pourra donner lieu à un droit aux dommages et intérêts pour le client. De convention formelle, à titre non limitatif, les événements de guerre, grève ou lock-out, pénurie exceptionnelle de matières premières ou de marchandises, intempéries, incendie, calamités, décisions des autorités ayant une influence sur l'exécution des engagements, soit chez Logitrade Services, soit chez ses fournisseurs, seront tenus pour des « causes étrangères ».
22. Toute commande passée chez Logitrade Services emporte adhésion irrévocable, à l'égard de cette commande, par le client aux conditions générales disponibles en ligne le jour de la commande. La validité des clauses des présentes conditions n'est pas affectée par la nullité, pour quelle raison que ce soit, d'une des clauses des présentes conditions.
23. Sauf le droit pour Logitrade Services d'introduire contre le client une demande devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Flandre Occidentale, toute contestation opposant Logitrade Services et le client relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Flandre Occidentale. Cette clause attributive de juridiction est applicable à toute procédure, même aux procédures en référé ou aux procédures tendant à l'octroi de mesures provisoires et conservatoires. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. L'application de la Convention de Vienne est exclue de façon formelle par les présentes, ainsi que l'application des articles 1641 jusqu'à 1649 inclus du Code civil. A tout ce qui n'est pas, de façon formelle, réglé par les présentes, s'applique le droit commun belge.